

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 15 mai 2006

Objet : L'an deux mille six et le quinze mai à dix sept heures trente.

Régularisations comptables

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0605/04

Présents ou représentés :  
MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, CONDOMITTI, ESTROSI, FALIBOIS, FRANCO, FRERE, GILLY, GINESY, MANFREDI, MANGIAPAN, MARY, VELAY.  
MME. ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, PASTOR, RENAUDO, ROUQUIER, STEFANI.

Le Président indique que suite à une observation de la Trésorerie Générale des AM, il a été convenu que les opérations d'ordre afférentes aux écritures passées en 2005 et concernant la réforme ou la vente d'immobilisations, seraient réalisées en 2006.

L'opération de réforme décidée en 2005 s'élève à 13 289,65 euros, et les ventes d'immobilisations à 2 205 euros (dont 55 euros en 2006). La régularisation comptable s'équilibre en recettes et en dépenses et devra s'effectuer ainsi :

Rec 2183 : 5 049,59 euros	
Rec 2188 : 8 733,99 euros	
(tot.R21 = 13 783,58 )	Dep 675 : 13 783,58 euros
Rec 776 : 13 756,08 euros	Dep 19 : 13 756,08 euros
Rec 19 : 2 177,50 euros	Dep 676 : 2 177,50 euros

Il conviendra donc de prévoir les crédits correspondants lors du Budget Supplémentaire 2006 du Syndicat Mixte.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide de :

- de créditer les comptes précités lors du Budget Supplémentaire 2006 du Syndicat Mixte.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président,  
Jean THAON

